

Organisme demandeur : **DUC**

Préfet de l'Yonne AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE CHAILLEY Le public est averti qu'en exécution : du code de l'environnement, de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-566 du **14 décembre 2021** une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'augmentation des activités d'abattage et de découpe de viande de volailles de la société DUC située à Chailley, Sera ouverte du **vendredi 21 janvier 2022** (9 h) au **lundi 21 février 2022** (17 h) inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs à la mairie de Chailley.

M. Pierre GUION, chargé d'affaires à France Télécom en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du **21 janvier 2022** au **21 février 2022**, à la mairie de Chailley, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté durant l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne <http://www.yonne.gouv.fr> (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées.../enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du **21 janvier 2022** au **21 février 2022** à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au **03.86.72.78.18** ou au **03.86.72.79.89**.

Les communes de Chailley, Boeurs-en Othe, Champlost, Neuvy-Sautour, Sormery, Turny et Venizy sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées : sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2837> par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante : [enquete-publique-2837@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2837@registre-dematerialise.fr) (Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous). par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Chailley, siège de l'enquête.

Indépendamment des dispositions cidessus, le commissaire enquêteur recevra, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au titre du cadre sanitaire lié à la COVID 19, les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le registre et le procès-verbal de celles-ci, à la mairie de Chailley, les : **vendredi 21 janvier 2022** de 9 h à 12 h, **mardi 1er février 2022** de 14 h à 17, **mercredi 16 février 2022** de 9 h à 12 h, **lundi 21 février 2022** de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Chailley, Boeursen Othe, Champlost, Neuvy-Sautour, Sormery, Turny et Venizy. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision prise par le Préfet, à l'issue de la procédure, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Matthieu ALESSANDRI, en charge du dossier pour la société DUC, dont les coordonnées sont les suivantes : 2 Grande Rue 89770 CHAILLEY tel : **03.86.43.55.88**.

AL895132167.